

COMMUNE DE MIGRON**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JANVIER 2022**

Date de convocation : 27/12/2021

Date d'affichage : 27/12/2021

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt deux, le 4 janvier, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Migron se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Agnès POTTIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités locales.

Présents : 13

Mesdames : Agnès POTTIER, Marie-Joëlle ÉMON, Nina POUPELIN, Susan HANCOCK, Jackie BESSON, Josette BÉRARD.

Messieurs : Henri BLOIS, Alain POTTIER, Jean VITRY, Christopher HANCOCK, Jean-Noël COUSIN, Frédéric FÉRAND, Éric BUINIER.

Madame Josette Bérard a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour**Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021**

- 1. Vote du crédit budgétaire pour la convention avec le Syndicat de la voirie 17**
- 2. Demande de subventions pour les travaux de modification de la boucherie**
- 3. Acquisition d'un sécateur avant le vote du budget**
- 4. Questions diverses**

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

1	Vote du crédit budgétaire pour la convention avec le Syndicat de la voirie 17	D-2022-01
		Nomenclature : 7.1.3

Suite à l'approbation du Conseil municipal de la signature de la convention pour assistance financière en lien avec la rectification DGFIP du Syndicat de la Voirie conséquent au contrôle fiscal exercé par la DDFIP sur les exercices comptables 2016 et 2017, Madame le Maire rappelle que la procédure retenue impose de mettre la collectivité dans le circuit d'écritures comptables qui ne génère aucune incidence financière à son égard.

Aussi faut-il procéder aux écritures d'ordres suivantes :

Comptes	Intitulés des comptes	Crédits à voter	
		Dépenses	Recettes
2031	Frais d'études	9 085,00	
2031	Frais d'études		9 085,00
2315	installation générale, agencement	75 511,00	
2315	installation générale, agencement		75 511,00
Total		84 596,00	84 596,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au vote du crédit budgétaire pour la convention avec le Syndicat de la voirie 17.

2	Demande de subventions pour les travaux de modification de la boucherie	D-2022-02
		Nomenclature : 7.5.1

Madame le Maire soumet au Conseil municipal un devis de l'entreprise LM.MENUISERIE concernant le réagencement de la boucherie sise 15, avenue de Saintonge, sollicité par M. Sébastien MOREAU pour des travaux de modification d'une partie habitation en laboratoire-alimentation de la boucherie.

Le montant du devis s'élève à 26 064,08 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions accordées par l'État et le Conseil départemental.

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- accepte le devis proposé et décide d'inscrire ces travaux au budget 2022,
- autorise Madame le Maire à déposer la déclaration préalable auprès du service instructeur,
- sollicite auprès de l'État-une subvention DETR au taux de 30% au titre du « développement, maintien et mutualisation des services au public »,
- sollicite auprès du Conseil départemental une subvention au taux de 40% au titre du « fonds d'aide à la revitalisation des petites communes »

Le plan de financement sera donc le suivant :

- DETR : 7 819,22 €
- Conseil départemental : 10 425,63 €
- Autofinancement : 7 819,23 €.

3	Acquisition d'un sécateur avant le vote du budget	D-2022-03
		Nomenclature 7.1.3

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021,

À savoir :

- Chapitre 20 : 200 euros
- Chapitre 21 : 28 299 euros

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter l'acquisition de petits matériels nécessaires à l'entretien de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022,
Et accepte l'acquisition d'un sécateur Electrocoup F3015 avec perche télescopique et gant de sécurité d'un montant de 1 775,00 € HT.

4	Questions diverses	
----------	---------------------------	--

Madame le Maire

- informe le Conseil municipal de la réception de cartes de vœux et de remerciements des Migronnais contents du colis de Noël offert par la municipalité.
- rappelle les dates du recensement dans le village du 20 janvier au 19 février 2022.
- avise le Conseil que la préfecture de Charente Maritime a accusé réception de la démission de Georges ARMENOULT de ses fonctions de 1^{er} adjoint au maire, conseiller municipal et de ses délégations aux différentes commissions.
Son remplacement sera mis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du conseil, en nommant-soit un nouveau 1^{er} adjoint-soit en changeant le grade des adjoints élus.
Mais elle procède dès cette réunion au remplacement de Georges ARMENOULT comme suppléants au Conseil communautaire et au Pays de Saintonge romane. Marie-Joëlle ÉMON accepte ces 2 délégations. Et Frédéric FÉRAND accepte de reprendre le secteur de distribution, avenue de la République et rue de La Quichenotte.
- accepte la signature de Jean VITRY pour la mise à jour du compte client à Brico Dépôt de Saintes, s'il y a besoin d'aller récupérer des matériaux dans ce magasin.
- annonce au Conseil que les 2 chaudières sont tombées en panne fin décembre 2021. Le technicien de DL Thermique a constaté que les 2 moteurs et les pompes fuel sont HS. Il a cependant réussi à remettre en route une machine en attendant que les pièces de rechange commandées arrivent dans un délai de 3 à 4 semaines. Le devis reçu le 4 janvier est de 535, 35 € HT (642,42 € TTC) ; s'y ajoute le coût d'un brûleur fuel neuf de 1 463,08 € HT. Seule une chaudière sera réparée.

Jean-Noël COUSIN rappelle la nécessité de boucher le trou creusé sur le trottoir devant le n° 5 de l'avenue de Saintonge.

Alain POTTIER

- propose l'acquisition d'un sécateur électrique avec perche, ainsi qu'un gant en kevlar avec capteurs pour assurer la sécurité de son utilisateur, ce qui permettrait de récupérer une part importante de la TVA. Le devis de Motoculture des Borderies à Burie s'élève à 1 775 € HT, soit 2 130 € TTC.
- est allé avec les agents Florian LÉGER et David BESSON chercher les quelques 255 végétaux à Tonnay-Boutonne le 17 décembre 2021 destinés à la création de la haie bocagère le long d'une partie de la route de la Panification. Il faut maintenant passer le rotovator et préparer le terrain pour les plantations qui débiteront le samedi 22 janvier en compagnie d'un groupe d'élèves du collège de Burie et de familles adhérent à l'association Belle Rive

Rien ne restant à l'ordre du jour, et aucune question n'étant posée.

Madame le Maire déclare la séance levée à 20h00

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 4 janvier 2022

N° Délib	Nomenclature	Objet de la délibération	page
2022-01	7.1.3	Finances locales-Documents budgétaires	1
2022-02	7.5.1	Finances locales-Subventions sollicitées par les collectivités	2
2022-03	7.1.3	Finances locales- Documents budgétaires	2/3

Émargements des membres du conseil municipal du 4 janvier 2022

Agnès POTTIER, Maire	
	Marie-Joëlle EMON, adjoint
Alain POTTIER, adjoint	Nina POUPELIN
Susan HANCOCK	Jean VITRY
Josette BERARD	Christopher HANCOCK
Frédéric FERAND	Henri BLOIS
Jean-Noël COUSIN	Jackie BESSON
Éric BUINIER	